

# PLAN LOCAL D'URBANISME

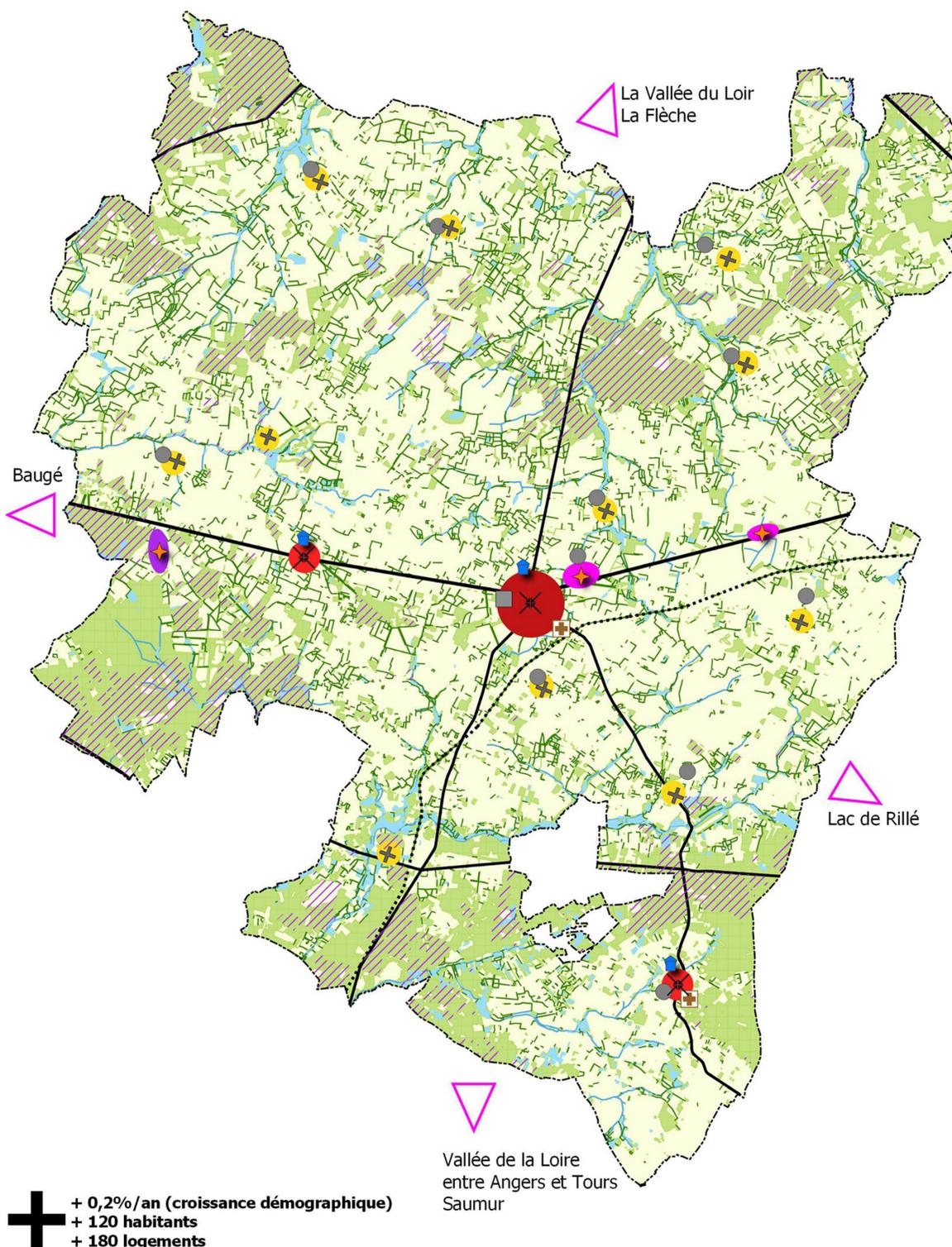
Ouest am  
L'intelligence collective au service des territoires

## QU'EST-CE QUE LE « PADD » ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est la « clé de voûte » du PLU. Abordant un ensemble de sujets, il définit la stratégie envisagée en répondant à la question : « quelles sont les perspectives retenues pour le territoire sur la prochaine décennie ? », c'est-à-dire sur la durée de vie du futur PLU.

## LA STRATÉGIE DE TERRITOIRE DEFINIE PAR LE PADD REPOSE SUR 3 AXES

- > AXE I : ORGANISER LE DEVELOPPEMENT URBAIN
- > AXE II : SOUTENIR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE POURVOYEUR D'EMPLOIS
- > AXE III : FAIRE DE L'IDENTITE RURALE UNE FORCE



### AXE I : ORGANISER LE DEVELOPPEMENT URBAIN

Développer l'habitat en cohérence avec les besoins des populations

Engager un scénario dynamique pour le territoire

+

Affirmer un objectif ambitieux compte-tenu de la dynamique récente

S'inscrire dans une logique multipolaire pour le déploiement de l'offre de logements

●

Pôle principal (Noyant)

●

Pôles secondaires (Auverse, Parçay-les-Pins)

●

Autres communes historiques

Rechercher le maintien de la qualité de vie des habitants actuels et futurs

Porter la vitalité des bourgs

Développer une offre de logements diversifiée et adaptée aux publics spécifiques

■

Réaliser au moins 10% de logements locatifs sociaux, préférentiellement localisés sur les pôles

Maîtriser le développement urbain à vocation d'habitat

✕

Réaliser les nouveaux logements en priorité en densification, et en second niveau en continuité immédiate des enveloppes urbaines ; respecter des objectifs de densité adaptés ; maîtriser la consommation d'espace

Adapter les équipements au profil démographique et aux ambitions du territoire

●

Mettre en adéquation les ouvrages de traitement des eaux usées

+

Maintenir l'offre de santé

■

Renforcer l'offre sportive et culturelle, notamment sur le pôle de Noyant

### AXE II : SOUTENIR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE POURVOYEUR D'EMPLOIS

Pérenniser les activités agricoles et forestières, acteurs économiques majeurs sur le territoire

Dans le contexte d'une agriculture en mutation : viser l'excellence rurale

■

Maintenir, voire renforcer la diversité du tissu agricole

Favoriser la diversification et les innovations

Encadrer la constructibilité en campagne

■

Limiter le mitage, préserver le patrimoine local au sein de l'espace rural

Identifier les espaces favorables à l'activité sylvicole

///

Identifier spécifiquement les espaces les plus favorables à l'activité sylvicole

Viser la confortation du tissu commercial et de services aux différentes échelles de centralités

■

Favoriser un étoffement de l'offre commerciale, notamment sur le pôle de Noyant

Déployer la stratégie de développement des Zones d'Activités

Une structuration qui s'appuie sur les vocations des zones

■

ZA stratégique de La Salamandre

■

ZA de proximité : Noyant, Meigné

Les enjeux de qualité des zones

★

Rechercher une optimisation du foncier économique ; limiter l'artificialisation des terres agricoles ; soigner le traitement paysager des Zones d'Activités ; déployer le numérique

Permettre les activités isolées en campagne, au cas par cas

Prêter une attention particulière à la question des friches

### AXE III : FAIRE DE L'IDENTITE RURALE UNE FORCE

Identifier et protéger les caractéristiques patrimoniales

Le patrimoine humain, marqueur de l'histoire locale

La Trame verte et bleue : enjeux écologiques et paysages naturels

■

Préserver les éléments constitutifs de la Trame verte et bleue (réservoirs de biodiversité et continuités écologiques) : bocage, réseau hydrographique, zones humides, boisements...

S'appuyer sur les richesses patrimoniales locales pour révéler les atouts touristiques du territoire

Tirer parti de la localisation du territoire

△

Profiter de l'influence de l'environnement touristique territorial

« Capter » des visiteurs pour le territoire

S'engager en faveur de la maîtrise de la consommation d'espace et de la lutte contre l'étalement urbain

Une première version du PADD a été débattue en Conseil Municipal de Noyant-Villages le 13 janvier 2020.

Une nouvelle version du PADD a été débattu en Conseil Municipal de Noyant-Villages le 29 novembre 2021.

Cette dernière est consultable sur le site Internet de Noyant-Villages, en mairie principale et en mairies déléguées, aux jours et heures d'ouverture.